



AIDES

Soutien aux manifestations locales et régionales - hors filières agricoles

Publics concernés

- #Association
- #Collectivité territoriale
- #Entreprise

Domaines secondaires

- [#Filières](#)
- [#Chimie et matériaux](#)
- [#Cuir, luxe](#)

Vous êtes un organisme (public ou privé) de soutien au développement des entreprises ?

La Région peut vous aider à financer des événements territoriaux à vocation économique (marchés, salons, manifestations) dans le cadre de la politique de soutien aux filières régionales suivantes : Cuir-Luxe-Textile-Métiers d'Art, Aéronautique- Photonique-Chimie-Matériaux et Transports, Santé-Silver Economie, Filières Vertes et Bleues, Forêt-Bois-Papier.

Objectif

- Soutenir l'organisation d'événements territoriaux (locaux ou régionaux), sectoriels ou multisectoriels, favorisant la rencontre des acteurs de l'écosystème.
- Montage et organisation d'une manifestation contribuant à la structuration d'un réseau d'entreprises et/ou à la promotion de compétences locales.

Calendrier

Etude des dossiers au fil de l'eau

Bénéficiaire

- organismes de soutien (publics ou privés) au développement des entreprises
- fédérations, organisations professionnelles, Groupements d'Intérêt Public (GIP) et associations,

- pôles de compétitivité, clusters, grappes d'entreprises
- pépinières, technopoles, incubateurs, accélérateurs
- centres de compétences
- organismes de formation
- établissements de santé
- groupements de PME
- PME agissant pour le compte d'un groupement d'entreprises
- de manière générale, tout type d'entreprise d'une filière

Montant

Aide forfaitaire pour l'organisation de manifestations, colloques, salons, conférences à vocation économique, plafonnée à 4 000 €.

Comment faire ma demande ?

Le dépôt de votre dossier s'effectue sur notre plateforme en ligne Mes démarches en Nouvelle-Aquitaine. Cette plateforme est accessible via le bouton « Créer mon dossier », en bas de cette page.

Avant de déposer votre demande d'aide, il est nécessaire de créer un compte si vous n'en possédez pas déjà un.

Un tutoriel d'aide « Comment bien saisir ma demande » est à télécharger au bas de la page.

La liste des pièces justificatives à fournir en fonction de votre statut est à télécharger en bas de la page.

Et après ?

Pour le suivi de votre dossier :

- 1 - Vous recevrez un mail attestant le dépôt de votre dossier. Le dépôt d'une demande ne vaut pas acceptation.
- 2 - Des informations complémentaires pourront vous être demandées au moment de l'instruction.
- 3 - Une notification de décision vous sera adressée à l'issue du passage en commission permanente.

Correspondants

• Direction Innovation Filières Attractivité

Service Relation aux Usagers

[05 49 38 49 38](tel:0549384938)

Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption